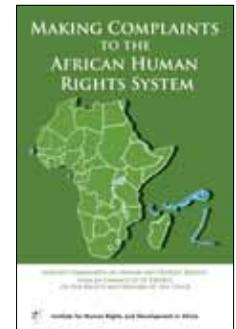
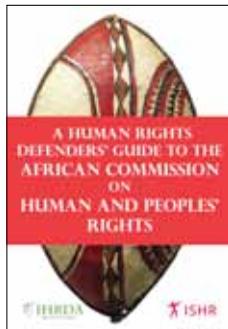
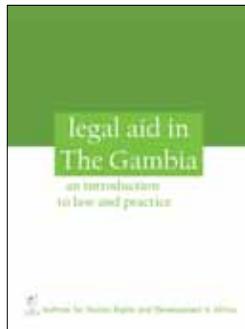




# IHIRDA

*défendre. éduquer. renseigner.*

## INSTITUTE FOR HUMAN RIGHTS AND DEVELOPMENT IN AFRICA





Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA)

est une organisation non gouvernementale pan-africaine basée à Banjul, Gambie.

## *Nous envisageons*

un continent où tous ont accès à la justice, par l'utilisation de lois et de mécanismes nationaux, africains et internationaux relatifs aux droits humains.



### *IHRDA travaille à :*

- **défendre** : en conseillant et en représentant (conseils juridiques gratuites) les victimes de violations des droits humains en Afrique ;
- **éduquer** : en assurant des formations et en effectuant d'autres efforts de renforcement de capacités sur le système africain des droits humains.
- **renseigner** : en éditant et en diffusant des informations sur le système africain des droits humains.

*défendre. éduquer. renseigner.*

# Défendre – conseils juridiques

La tâche principale de IHRDA est de donner des conseils juridiques aux victimes de violations de leurs droits, tels qu'inscrits dans les instruments africains de droits humains. Sur plus de 30 cas, nos clients vont d'individus, aux petits groupes et aux recours collectifs. IHRDA choisit ses cas en fonction de : *l'étendue des répercussions* ; des cas qui mettent à l'épreuve, des lois, des pratiques largement répandues, ou qui peuvent potentiellement bénéficier à des victimes de violations similaires ; *le rôle du droit international* : IHRDA donne des conseils sur des cas qui au niveau national dépendent du droit international et peuvent être engagés dans des instances sélectionnées ; *le développement en cas de nouvelles normes* ; beaucoup de droits humains nécessitent toujours des contentieux pour clarifier des normes en matière d'interprétation et d'application.

## Aperçu des cas de IHRDA

Droit à la citoyenneté  
en Mauritanie

Droit à un procès  
équitable en Ethiopie

Droit des réfugiés  
en Guinée

Droit à la citoyenneté et  
droits des enfants au Kenya

Non discrimination  
et droit au logement  
au Nigeria

Droits des détenus au  
Congo-Brazzaville

Droits des migrants  
en Angola

Droit à être protégé de  
la torture et droit à la  
vie en RDC

Droits politiques  
au Swaziland

Liberté d'expression au  
Zimbabwe



# Défendre – Une "première" pour les droits de l'enfant



En mars 2009, les enfants nubiens au Kenya ont déposé une plainte auprès du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEBDE) pour obtenir réparation pour la discrimination systématique et le déni de nationalité qui les a laissés apatrides et exposés à de nombreuses violations d'autres droits.

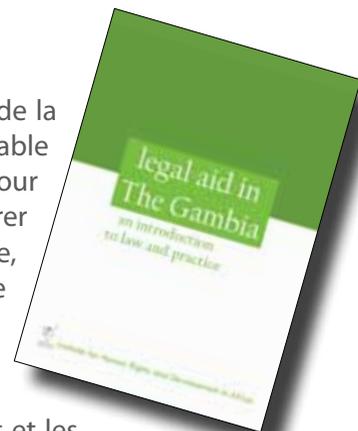
Dans sa toute première décision, 002/Com/002/2009, publiée en septembre 2011, le CAEBDE a statué en faveur des plaignants et a formulé 5 recommandations à mettre en œuvre par le Kenya en vue de réparer les « violations multi-génération » qu'ont souffert les enfants nubiens au Kenya. Parmi celles-ci il y avait : toutes les mesures législatives, administratives et autres ; la reconnaissance prioritaire des enfants Nubiens ; l'adoption d'un système non discriminatoire d'enregistrement des naissances ; l'adoption de mesures à court, moyen et long terme pour l'établissement de normes en matière de santé et d'éducation, en consultation avec les communautés bénéficiaires concernées.

Cette décision voit pour la première fois un organe international déclarer un Etat coupable de violation d'un traité sur les droits de l'enfant.

Les enfants nubiens au Kenya étaient représentés par IHRDA, Open Society Justice Initiative (OSJI), avec le soutien du Centre for Minority Rights Development (CEMIRIDE).

## Développer l'aide juridique en Gambie

IHRDA a travaillé intensément avec le *Attorney General's Chambers* et avec le Ministère de la Justice, depuis 2005 pour l'établissement d'un système d'aide juridique viable et durable en Gambie. Ce projet a vu la rédaction et la promulgation du *Legal Aid Act 2008*, pour remplacer le *Poor Persons' Defence Act* de 1992. Cette promulgation, en plus d'améliorer considérablement l'étendue, l'admissibilité et le cadre administratif de l'aide juridique, répond également à une recommandation de la décision *Purohit et Moore c. Gambie* de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples. Dans cette affaire, la Commission africaine a déclaré le *Poor Persons' Defence Act* insuffisant pour fournir des réparations légales raisonnables aux personnes en ayant besoin, et a recommandé une réforme législative appropriée. Ce projet comprend la publication d'un livre sur le droit et les pratiques de la Gambie en matière d'aide juridique.



## Aide juridique aux enfants

IHRDA travaille avec la Magistrature gambienne, l'Association du Barreau gambien pour fournir l'aide juridique nécessaire pour faire avancer des cas impliquant des enfants et se trouvant au point mort, devant le Tribunal pour enfants de Gambie, 20 enfants impliqués dans des affaires sérieuses et urgentes ont été sélectionnés pour l'aide juridique. Le *Children's Act* de la Gambie oblige les enfants accusés d'offenses criminelles à être représentés devant le tribunal.

# Défendre- Mettre en place la décision de la Commission africaine en Mauritanie

<http://mauritania.ihrda.org/fr>

Depuis 1999, IHRDA a été impliqué dans la lutte des victimes des expulsions de 1989 pour la justice, lorsqu'il a servi de conseiller juridique au Collectif des veuves et ayant-droits dans les communications 164/97-194/97 devant la Commission africaine. Lorsque la fameuse décision *Malawi African Association et autres c. Mauritanie* est sortie en 2000, le rôle d'IHRDA a changé pour tenter une mise en œuvre complète de la décision, ce à travers le lobbying, la coopération avec la Commission africaine, le suivi des rapatriements, le suivi de formations et la

mobilisation de la société civile mauritanienne.



Au fil des années, IHRDA et la société civile Mauritanienne ont généré une connaissance étendue sur la situation des droits de l'homme, et comblé

l'écart entre les rapports de progrès officiels et la situation réelle.

Cette ressource en ligne fournit beaucoup de rapports de la société civile à télécharger. Un livre sur le processus de mise en œuvre qui dure depuis 2005 sera aussi publié en 2012.

## Renseigner - Publications



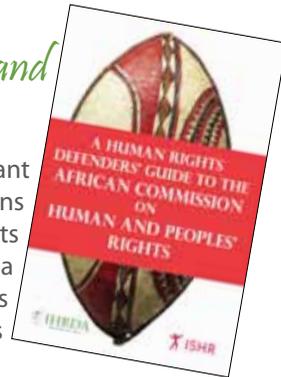
## Making Complaints to the African Human Rights System

Avec plus d'une décennie d'expérience de contentieux auprès du système africain des droits de humains, IHRDA offre ce guide pour aider les plaignants à naviguer à travers les règles de procédure et à assurer le contentieux le plus efficace auprès des instances clés du système. Ce livre offre aussi une analyse jurisprudentielle. Sera publié en 2012.

# Renseigner - publications

## *A Human Rights Defenders' Guide to the African Commission on Human and Peoples' Rights*

Le libre fonctionnement de la société civile est crucial pour la mise en œuvre des droits humains. En remettant en cause les actions du gouvernement et leur impact sur les droits humains, les défenseurs des droits humains jouent un rôle prépondérant en obligeant les gouvernements à remplir leurs obligations relatives aux droits humains. Dans ce livre *l'International Service for Human Rights (ISHR)* et *IHRDA* retracent l'évolution de la protection des défenseurs des droits humains de la Commission africaine telle que mise en évidence dans sa jurisprudence, droit, appels urgents et autres actions. Il présente un aperçu des droits des défenseurs des droits humains, avec une attention particulière accordée aux droits à la libre expression, association et assemblée.



### **Décisions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les communications 2002-2007**

210mm x 140mm, 512pp. ISBN 9983-9907-2-5 (Publié en 2008)  
Avant-propos par Dr Mary Maboreke, Secrétaire de la Commission africaine



Ce volume recueille les décisions de sept rapports d'activité annuels de la Commission africaine, nommément le 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> [Abuja], 18<sup>ème</sup> [Tripoli], 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup>, publiées entre 2002 et 2007 et contenant 42 décisions séparées. Prises ensemble, ces décisions constituent un important recueil sur le développement des procédures de la Commission africaine et contiennent des interprétations essentielles de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

### **African Commitments to Human Rights: A Review of Eight NEPAD Countries**

107pp. ISBN 1-919913-51-3 (2004) 210mm x 150mm (Publié en 2004)

Le respect des droits humains demeure au cœur de la quête de paix et justice sur le continent africain. Le concept de sécurité humaine est éminemment pertinent pour cette quête, concept qui requiert, entre autres, la sauvegarde des libertés vitales des peuples. L'objectif principal de cette étude est de suivre le progrès en matière de droits humains en Algérie, Ethiopie, Ghana, Kenya, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud et Ouganda.



### **Compilation des décisions sur les communications de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples 1994-2001**

210mm x 150mm, 446pp. ISBN 9983-9907-0-9 (Publié en 2002)  
Avant-propos par Amb. M K Rezag-Bara, Président de la Commission africaine



Cette compilation est le premier recueil imprimé de la jurisprudence d'un organe continental de renforcement des droits humains. La publication de ces décisions en un seul volume est cruciale étant donné que les décisions contiennent des interprétations-clefs de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Ce recueil contient des décisions publiées entre 1994 et 2001, entre le 7<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> rapport annuel d'activités de la Commission africaine.

### **Recueil africain des décisions des droits humains - 2000**

247mm x 153mm, 369pp. ISSN 1817-194-X (Publié en 2005)

Le *Recueil africain des décisions des droits humains* contient des décisions:

- des organes des traités des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme
  - de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
  - des tribunaux nationaux des pays africains
- Publiée en collaboration avec le Centre for Human Rights, Université de Pretoria



# Eduquer – formations

IHRDA propose des formations avec une approche spécifique du contentieux en tant que formation orientée sur l'action. Cette approche implique d'introduire les participants au système africain des droits humains et ses procédures et des exercices spécifiques d'identification de cas. Cela est destiné à développer la capacité à comprendre le système et à définir des cas viables pouvant être plaidés avec succès aux niveaux national, régional et continental.

IHRDA forme les défenseurs des droits humains sur:

- comment utiliser le système africain des droits humains;
- les dispositions de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique et des autres instruments de droits humains;
- les procédures de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, du Comité africain d'experts sur les droits et bien-être de l'enfant et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Parmi les participants il y a eu des défenseurs de droits humains de toutes les professions, des organisations, des membres d'institutions nationales, des avocats d'Etat, des officiers judiciaires et policiers et des centaines de défenseurs de droits humains de la société civile. Beaucoup ont ensuite plaidé des causes ou écrit des décisions en utilisant des traités africains relatifs aux droits humains.



## Friends of IHRDA

Friends of IHRDA est une organisation à but non lucratif enregistrée dans l'État américain du Maryland pour soutenir les activités de IHRDA, y compris la distribution des publications IHRDA aux Etats-Unis; faire connaître le travail de IHRDA aux Etats-Unis; agir comme mandataire pour IHRDA aux Etats-Unis.

Friends of IHRDA est enregistré auprès de l'Internal Revenue Service (IRS) en tant qu'organisation exonérée d'impôt sous l'article 501 (c) (3) du US Internal Revenue Code. Cela permet aux contribuables américains de faire des contributions déductibles d'impôt à IHRDA.

### Friends of IHRDA

209 Harrison Street,  
Rockville, MD 20850-1829.  
[www.ihrda.org/friends/](http://www.ihrda.org/friends/)

## Bourses et stages

IHRDA offre des bourses aux avocats expérimentés visant à la préparation de cas particuliers devant être traduits devant des organes de gestion des plaintes du système africain des droits humains.

Les bourses durent habituellement entre trois mois et un an et les boursiers participent à d'autres activités IHRDA telles que les publications et la formation.

IHRDA accueille également des stagiaires, généralement des étudiants en droit, arts et sciences sociales, technologie de l'information ou administration.

[www.ihrda.org/stages/](http://www.ihrda.org/stages/)

[www.ihrda.org/bourses-de-stages/](http://www.ihrda.org/bourses-de-stages/)



# OUTIL ANALYTIQUE

DE LA JURISPRUDENCE AFRICAINE DES DROITS HUMAINS

*Un recueil des décisions du Système africain de droits de l'Homme*

<http://caselaw.ihrda.org/fr>

English

français

português

L'Outil Analytique de la Jurisprudence Africaine des Droits Humains (OAJ) est une base de données de recherche conviviale qui offre un accès en ligne de haute qualité, une analyse intuitive de la collection multilingue la plus complète de la jurisprudence des droits humains en Afrique. Quelques unes de ses caractéristiques:

## Recherche

Les fonctions de recherche anticipent intuitivement les problèmes de recherche les plus fréquents sur les bases de données en ligne et offrent des catégories de filtrage utiles telles que pays; article supposé, violé et non violé; source de publication (rapport d'activité) et issue du cas.

## Vue unique de multiples décisions

La recherche de données hautement interdépendantes peut être gênante vu que l'on peut être amené à ouvrir plusieurs pages simultanément. L'Outil analytique résout ce problème grâce au chargement en ligne. Cette fonctionnalité permet à toutes les notes, décisions citées et autres matières secondaires de s'ouvrir en plusieurs fenêtres en ligne.

## Valeur jurisprudentielle

La fonction la plus intuitive de l'Outil analytique est un calcul automatique des décisions les plus précieuses au niveau jurisprudentiel. Pour établir cette valeur, l'Outil analytique suit la fréquence de citation, à la fois dans le futur et dans le passé. Cela fait de l'Outil analytique un baromètre puissant et précis de la jurisprudence qui a de la valeur.

## L'Outil analytique est personnel

Vous pouvez maintenant enregistrer votre compte d'utilisateur personnel que vous pourrez ensuite utiliser pour vous connecter, stocker vos recherches, signets de décisions et paragraphes intéressants, observations sur les paragraphes intéressants et les partager avec vos amis de l'Outil analytique.



Commission africaine  
des droits de l'Homme  
et des peuples



Comité africain  
des experts sur les droits  
et du bien-être de l'enfant



Cour africaine  
des droits de l'Homme  
et des peuples



Tribunal de SADC



Cour de justice  
de la CEDEAO



Cour de justice  
de l'EAC

*IHRDA va continuer à travailler pour mettre l'Outil analytique au service de toutes les instances du Système africain des droits humains.*



**IHRDA**  
*défendre. éduquer. renseigner.*

949 Brusubi Layout, AU Summit Highway,  
B.P 1896, Banjul, Gambie.  
ihrda@ihrda.org / www.ihrda.org /  
<http://caselaw.ihrda.org/fr>  
[www.facebook.com/ihrda](http://www.facebook.com/ihrda) / [www.linkedin.com/in/ihrda](http://www.linkedin.com/in/ihrda)  
[www.twitter.com/ihrdafrica](http://www.twitter.com/ihrdafrica)  
Tel: +220 4410413/4; Cell: +220 7751200;  
Fax: +220 441 02 01